Documentation Technique
Attestation du volume d’air ajouté au biogaz

www.planet-biogas.com

Installation de biométhanisation :	SAS BLB AGRI-BIOGAZ
Rue :	2 route de coiffy
Code postal, lieu :	52400 Bourbonne-les- bains
Numéro du projet :	NB74480.01.01

Le volume d'air ajouté au biogaz correspond aux volumes utilisés pour la désulfuration du biogaz et l´aide à la surverse.

a) Aide à la surverse

L'aide à la surverse est réglée pour s’activer pendant au maximum 60 sec par heure. Cette valeur est limitée par le système de commande et ne peut pas être augmentée par l'utilisateur.
Il faut contrôler au moins une fois par semaine le fonctionnement de l'électrovanne.

En cas d’utilisation correcte, on obtient ainsi un apport d'air maximal d’environ 8 m³/j.

b) Dispositif de désulfuration avec de l’air ou de l’oxygène

L'apport d'air nécessaire pour la désulfuration est indiqué dans le tableau suivant.

Si un analyseur de gaz est installé dans l´installation, il est aussi possible de commander la désulfuration par la teneur en oxygène dans le gaz. Il faut alors veiller à ce que, d’un point de vue biologique, la teneur en oxygène du biogaz ne dépasse pas 0,8 %vol.

Il est important de faire la distinction entre :

- l’addition d’air (installations avec cogénérateur)
    - *Valeur cible de l'oxygène dans le biogaz brut 0,6- 0,8 %vol*

- l’addition d’oxygène concentré (85% d’oxygène ; généralement installations avec épuration de biogaz pour l’injection de biométhane)
    - *Valeur cible de l'oxygène dans le biogaz 0,3-0,5 %vol*

Ce réglage doit être contrôlé **tous les jours** sur le dispositif de désulfuration :

Biogaz	Injection d'air	Ajout d'O2 (0,85 %vol.)	Biogaz	Injection d'air	Ajout d'O2 (0,85 %vol.)	Biogaz	Injection d'air	Ajout d'O2 (0,85 %vol.)
m³/d	m³/h	m³/h	m³/d	m³/h	m³/h	m³/d	m³/h	m³/h
200	0,3	0,06	4000	6,7	1,18	8000	13,5	2,35
400	0,7	0,12	4200	7,1	1,24	8200	13,8	2,41
600	1,0	0,18	4400	7,4	1,29	8400	14,2	2,47
800	1,3	0,24	4600	7,8	1,35	8600	14,5	2,53
1000	1,7	0,29	4800	8,1	1,41	8800	14,8	2,59
1200	2,0	0,35	5000	8,4	1,47	9000	15,2	2,65
1400	2,4	0,41	5200	8,8	1,53	9200	15,5	2,71
1600	2,7	0,47	5400	9,1	1,59	9400	15,9	2,76
1800	3,0	0,53	5600	9,4	1,65	9600	16,2	2,82
2000	3,4	0,59	5800	9,8	1,71	9800	16,5	2,88
2200	3,7	0,65	6000	10,1	1,76	10000	16,9	2,94
2400	4,0	0,71	6200	10,5	1,82	10200	17,2	3,00
2600	4,4	0,76	6400	10,8	1,88	10400	17,5	3,06
2800	4,7	0,82	6600	11,1	1,94	10600	17,9	3,12
3000	5,1	0,88	6800	11,5	2,00	10800	18,2	3,18
3200	5,4	0,94	7000	11,8	2,06	11000	18,6	3,24
3400	5,7	1,00	7200	12,1	2,12	11200	18,9	3,29
3600	6,1	1,06	7400	12,5	2,18	11400	19,2	3,35
3800	6,4	1,12	7600	12,8	2,24	11600	19,6	3,41
4000	6,7	1,18	7800	13,2	2,29	11800	19,9	3,47

Attestation sur le volume d'air ajouté au biogaz

Avec un rendement en gaz de p. ex. 1 200 m³/j, un volume d´air d´env. 48 m3/j est ajouté au biogaz pour la désulfuration. A partir de l'aide à la surverse, un volume d'air d'environ 8 m³/j au maximum est ajouté au biogaz.
Au total, environ 56 m3/j sont ajoutés au biogaz en cas d'utilisation correcte.
Ainsi, on obtient une quantité d'air d'environ 4,67 % dans le biogaz.

Vreden, le 18.09.2020

Lieu / Date

PlanET Biogastechnik GmbH
Up de Hacke 26 - D-48691 Vreden
Tel. 02564 / 39 50-0 - Fax 39 50-50

Cachet / Signature